



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 128488

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les dix mesures présentées le 10 janvier 2012 par le « club des villes et territoires cyclables » en vue de développer le vélo comme alternative à la voiture individuelle lorsque cela est possible. Au nombre de ces propositions figure le lancement d'une campagne de communication annuelle sur le thème « le vélo quotidien, c'est bon pour la santé ». On estime en effet qu'une pratique de 12 % à 15 % à l'horizon 2020 (niveau actuel de nombreuses villes européennes) permettrait d'engranger une économie de 15,4 milliards d'euros par an. Il lui demande quel est son avis sur le sujet et si elle compte mettre en oeuvre cette proposition.

Texte de la réponse

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Nations Unies (notamment au travers du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement PPE-TSE), de même que la Commission européenne, les agences sanitaires et environnementales et de nombreux scientifiques s'accordent pour recommander la pratique régulière d'une activité physique, telle que la marche ou le vélo, 30 minutes par jour environ. Il en résulte une diminution de certaines pathologies chroniques et donc une réduction des dépenses de santé correspondantes. De plus, la pratique régulière d'une activité physique participe au contrôle du poids, a des effets favorables sur la santé mentale et améliore la condition physique et le bien-être, quel que soit l'âge. Pour la France et selon la méthode de calcul de l'OMS, on évalue à 5,6 milliards d'euros par an l'économie permise par l'usage actuel du vélo (environ 3 % des déplacements quotidiens). Cette économie serait accrue de 10 milliards d'euros si la pratique du vélo atteignait 10 % à 12 % de ces déplacements. Le groupe de travail installé par le ministre chargé des transports en juillet 2011 a présenté un grand nombre de propositions qui ont permis d'élaborer un « Plan national vélo », rendu public le 26 janvier 2012 au cours des premières Rencontres nationales du vélo, et qui fixe l'objectif ambitieux de faire passer la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 % aujourd'hui à 10 % en 2020. Un des leviers pour favoriser la mise ou remise en selle des Français est de communiquer sur les nombreux bienfaits du vélo. Depuis plusieurs années, des actions de communication sur les bénéfices pour la santé d'une pratique régulière d'activité physique et en particulier du vélo et de la marche à pied, sont menées notamment par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES) dans le cadre du Programme national nutrition-santé piloté par le ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128488

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1203

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3835